Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 081-218102747-20260928-CM280926_8-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT TARN

ARRONDISSEMENT

CANTON
Albi-Sud
Nombre de conseillers
En exercice 15

Présents 12
Votants 12

Commune SALIÈS
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 28 septembre 2026
L'An deux mille vingt-six et le vingt-huit septembre

Le Conseil Municipal de la commune de SALIES étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, **après convocation légale du 21 septembre 2026**, sous la présidence de **Jean-François ROCHEDREUX, le Maire.**

Etaient présents : Jean-François ROCHEDREUX Jacky MIQUEL, Bruno GASCON, Larbi FAÏDI, Nicolas MARTIN, Sabrina BORGOMANO, Evelyne CAVALIE-GUALLAR, Sophie CAMALON, Bernard TOMINET, David FERRÉ, Florence CABROL et Marina NAYME

Excusés : Nathalie BRULANT, Jean-Louis VAUGARNY et Valérie JACQUET.

ADHÉSION À L'ASSOCIATION « LA BEAUTÉ SAUVERA LE MONDE »

L'association « *La Beauté sauvera le monde* » cherche à rendre accessible à tous et partout, les œuvres des plus grands maîtres de la peinture, détenus par les musées nationaux, en les déployant directement dans l'espace public des plus grandes villes aux plus petits villages de France.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses dispositions relatives aux adhésions des communes aux associations,

Vu le procès-verbal de l'Assemblée générale constitutive de l'association « La Beauté Sauvera le Monde » en date du 23 septembre 2025,

Considérant que l'initiative « la Beauté sauvera le monde » créée par la Ville de Saint Dizier en 2021 s'est constituée en association nationale loi 1901 afin d'assurer une gouvernance partagée, une visibilité renforcée et une pérennisation de l'opération.

Considérant que la charte graphique et le mode opératoire précisent l'obligation d'utilisation des visuels fournis, ainsi que la prise en charge par les collectivités adhérentes des impressions, réservations d'espaces et coûts afférents,

Considérant que le montant de la cotisation annuelle des collectivités adhérentes est fixé selon une grille indexée à la taille de la population, et que pour la communed de Saliès (850 habitants), située dans la tranche « moins de 1000 hab », la cotisation s'élève à 100 €,

Considérant enfin que l'adhésion en tant que Membre Adhérent « Collectivité territoriale » ouvre droit aux contreparties suivantes :

1° Participation active à la gouvernance du réseau :

- Participation aux assemblées générales
- Droit de vote et possibilité d'être élu au Conseil d'administration

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 081-218102747-20260928-CM280926_8-DE

- Accès aux informations internes (comptes rendus, bilans, budgets)

2° Coordination et accompagnement dédiés :

- Une Déléguée générale disponible tout au long de l'année
- Coordination et assistance pour l'opération annuelle de novembre

3° Reconnaissance et valorisation :

- Invitations aux événements médiatiques et conférences de presse annuelles
- Mention officielle du nom de la collectivité sur les supports de communication (site internet, rapport annuel, kit média, dossier de presse)
- Possibilités d'interviews et reportages avec les partenaires médiatiques (radio, TV, presse, réseaux sociaux)
- Possibilité de distinctions honorifiques

4° Mise en réseau Public <> Privé :

- Opportunités de networking et de projets bilatéraux ou multilatéraux
- Possibilité de proposer des projets spécifiques

- Participation à des commissions sectorielles
- Invitations à des événements réservés

5° Avantages matériels et communicationnels :

- Accès à une revue de presse interne en ligne avec statistiques

- Mise à disposition d'outils : kit média, invitations presse, dossier de presse national, kit visuel.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide :

Article 1 – D'adhérer, pour l'année 2026, à l'association « La Beauté Sauvera le Monde », moyennant le versement d'une cotisation fixée à 100 €, correspondant à la tranche « communes de moins de 1 000habitants ».

Article 2 – De participer à l'édition 2027 de l'opération « La Beauté Sauvera le Monde » qui se tiendra en novembre 2027, et d'y engager la Ville par :

- la réservation de panneaux publicitaires municipaux et d'autres espaces urbains dédiés,
- la prise en charge des impressions et frais techniques liés à l'affichage des œuvres, conformément au mode d'emploi et à la charte graphique 2027.

Article 3 – Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2027 de la commune de Saliès.

Article 4 – Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 081-218102747-20260928-CM280926_8-DE

Saliès – conseil municipal du 28 septembre 2026

Annexe à la présente délibération : le formulaire d'adhésion 2026

Certifié conforme au Registre.

Ainsi fait et délibéré à Saliès, le 28 septembre 2026

Le secrétaire de séance

Jacky MIQUEL

MAIRIE de SALIES (Tarn)

Le Maire

Jean-François ROCHEDREUX

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 06 OCT. 2026

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 081-218102747-20260928-CM280926_8-DE

FORMULAIRE D'ADHÉSION 2026

Association "La Beauté Sauvera Le Monde"

Siège social : Hôtel de Ville - place Aristide Briand - 52100 Saint-Dizier
Site administratif : 10 route de ménétérol - 18380 Ennordres
Contact : Jennifer Audebert - Déléguée Générale - dg@lbslm.onmicrosoft.com - 06 31 29 50 99
SIREN : 993 910 512 | **SIRET** : 993 910 512 00017 | **Code APE** : 94.99Z | **RNA** : W523005644
Site internet : https://www.labeautesauveralemonde.fr/
LinkedIn : https://www.linkedin.com/company/la-beauté-sauvera-le-monde

1. Informations sur le Membre adhérent

Type : ☐ Personne morale de droit public : ☐ Collectivité ☐ Etablissement public
☐ Personne morale de droit privé : ☐ Entreprise ☐ Association
☐ Personne physique (individu)

Nom : _____

- Nombre d'habitants pour les collectivités : _____
- Chiffres d'affaires pour les entreprises : _____
- Budget annuel pour les associations :_____

Adresse : _____
Code postal : _____ **Ville :** _____
SIRET (si applicable) : _____

Nom Prénom du « Représentant légal » :_____
Fonction : _____
Service : _____
E-mail : _____@_____
Téléphone : Fixe :_____/ Portable : _____

Nom Prénom du « Référent opérationnel »_____
Fonction : _____
Service : _____
E-mail : _____@_____
Téléphone : Fixe :_____/ Portable : _____

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 081-218102747-20260928-CM280926_8-DE

2. Cotisation annuelle

Cochez le barème vous correspondant :

Membres ADHERENTS	Personnalité morale de droit PUBLIC	***Les collectivités territoriales*** ** L'adhésion d'un Département ou d'une Région permet l'utilisation du dispositif sur ses propres infrastructures, équipements et chantiers. Elle n'emporte pas l'adhésion automatique des communes du territoire.*	□ Communes de < de 1,000 hab :	100€
			□ Communes entre 1000 et 5,000 :	250€
			□ Communes entre 5000 et 10,000 :	500€
			□ Communes entre 10,000 et 20,000 :	1 000€
			□ Communes entre 20,000 et 30,000 :	1 500€
			□ Communes entre 30,000 et 40,000 :	2 500€
			□ Communes entre 40,000 et 50,000 :	3 500€
			□ Communes > de 50,000 hab. :	4 000€
			□ Départements*	5 000€
			□ Régions*	6 000€
		Les établissements publics	□ Etablissements publics	1 500€
			□ Opérateurs de l'état et Grands établissements nationaux	3 000€
	Personnalité morale de droit PRIVE	***Les entreprises***	□ Petites entreprises 100 000 € – 500 000 €	250€
			□ Entreprises intermédiaires 500 000 € – 2 millions €	1 000€
			□ Entreprises moyennes 2 millions € – 5 millions €	2 000€
			□ Grandes entreprises 5 millions € – 7 millions €	4 000€
			□ Très grandes entreprises > de 7 millions €	6 000€
		Les associations	□ Petites associations < 50 000 €	100€
			□ Associations intermédiaires 50–100 000 €	500€
			□ Associations moyennes 100 000 – 500 000 €	1 000€
			□ Grandes associations 500 000 € – 2M€	3 000€
			□ Très grandes associations > 2M€	4 000€

Paiement uniquement par virement bancaire sur le compte de : **Association La Beauté Sauvera Le Monde**
IBAN : FR76 1100 6004 0024 6045 4184 709 | BIC : AGRIFRPP810
Dépôt possible via Chorus Pro sur demande